

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2016**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ADS 2016
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christian VILOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ - M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Edwige GENIEYS

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 39	Pour 38 Contre 0 Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-36, R5211-13 et L1612-20 ;

Vu le vote du budget annexe du service « Autorisation du Droit des Sols (ADS) » en date du 25 janvier 2016,

Vu la délibération du 21 mars 2016 par laquelle le Conseil communautaire a procédé au vote du compte administratif 2015 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (7 971,25€) du budget annexe ADS 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ADS 2016 au sein des chapitres 012 et 002 de la section de fonctionnement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 2 011,45€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 5 959,80€ au budget annexe 2016.
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 2 011,45€ sur l'article 64111 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une **abstention**,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 2 011,45€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2016,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (recettes)		2 011,45€
012-64111 « Rémunération principale »- (dépenses)		2 011,45€

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1271 le 23/03/2016 Publication le 23/03/2016 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/03/2016 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160321-lmc179942A-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes 
---	--